



ARRÊTÉ N° I/B-2020-39

03020200401955

La Présidente du Centre de Gestion, Reine BOUVIER, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C, transmises par les Collectivités affiliées ou non affiliées et les Établissements Publics rattachés et énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu l'arrêté n° I/B-2020-39,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C pour la période du 13 au 31 mars 2020, sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Préfet du Gard.

La Présidente, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Nîmes le 1 avril 2020

MME Jean-Paul COROMPT
Pour la Présidente et par Délégation Le
Directeur Général

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V03020033976001	Adjoint technique territorial	entretien bâtiments - voiries - réseaux eau et assainissement - E P Plus de détail	Radiation des cadres	35h00	ROBIAC-ROCHESSADOULE 30160 ROBIAC-ROCHESSADOULE	30/03/2020	01/07/2020